

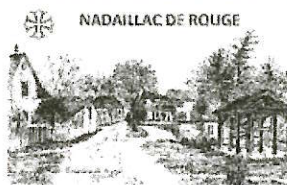
RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/12/2022
046-214602096-20221216-DE_2022_264-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 16 décembre 2022 18 heures 30



Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 22/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christine BOSREDON

Présents : 8

Présents : Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Stéphane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Agnes LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON, Jean-Marc PARJADIS

Votants: 10

Représentés: Francis CHASTRUSSE par Christine BOSREDON, Agnes EHRENFELD par Agnes LEBRUN REDOULOUX

Excusés: Florence LAFAGE

Absents:

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: demande de Fonds de Concours et plan de financement pour la restauration de l'îlot Communal - DE_2022_264

Monsieur le Maire propose de solliciter Monsieur le Président de CAUVALDOR au titre d'un "Fond de Concours" suivant le plan de financement, pour un montant global des travaux estimé à **387 030** Euros hors taxes.

PLAN DE FINANCEMENT

DETR	135 461	Soit	35%	demandée
CAUVALDOR	50 000	Soit	13%	en cours de demande
Fond de concours				
Région	46 444	Soit	12%	en cours de demande
Département FAST	77 400	Soit	20%	en cours de demande
Emprunt Communal	77 725	Soit	20%	en cours de demande
Total	387 030 Euros		100%	

Le Conseil Municipal valide le projet et le plan de financement à l'unanimité de ses membres présents et représentés et autorise Monsieur le Maire à demander un Fond de Concours auprès de Monsieur le Président du Cauvaldor, ainsi qu'à signer tout document se rapportant à ce dossier.

RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/12/2022
046-214602096-20221216-DE_2022_264-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Francis CHASTRUSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>29 / 12 / 20 22</u> et publié ou rectifié le <u>29 / 12 / 20 22</u>




Le Maire, Francis
CHASTRUSSE